



Schlächli Ruedi

Permis de la catégorie C1 et remplacement de la flotte des véhicules pour les collaborateurs « cantonniers » des routes cantonales des ponts et chaussées

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 03.06.20

DAEC

Dépôt

Le Service des ponts et chaussées du canton de Fribourg va obliger ses collaborateurs « cantonniers » à passer le permis C1 permettant de conduire des véhicules jusqu'à 7.5 tonnes et va changer sa flotte de véhicules de service actuels.

Les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat :

1. Pourquoi les camionnettes de service actuelles des ponts et chaussées, jusqu'à 3,5 tonnes, utilisées par les cantonniers et nécessitant le permis de la catégorie B (voiture) ne répondent-elles plus aux besoins présents ?
2. Y a-t-il un gain écologique en utilisant des véhicules plus lourds et plus encombrants sur les routes du canton de Fribourg ?
3. Combien coûtera le remplacement de la flotte de ces véhicules et quels genres de véhicules sont prévus pour les remplacer ?
4. Les ponts et chaussées ont-ils pris en compte l'avis des collaborateurs « cantonniers » qui œuvrent au quotidien sur le terrain (hauteur du véhicule pour le chargement, véhicules plus grands pour les manœuvres, etc.) ?
5. Quels sont les coûts pour le changement de la flotte actuelle et faire passer le permis C1 aux collaborateurs de l'Etat de Fribourg?
6. Les titulaires du nouveau permis C1 peuvent-ils utiliser leur nouveau permis dans le privé ou s'ils ne sont plus salariés de l'Etat de Fribourg ?